

Compte rendu analytique de la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 20 Février 2008.

L'an **deux mil huit**, le **20** du mois de **février** à **21 h 00**, le Conseil Municipal de la Commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur François MARCHAL, Maire**, suivant convocation datée du **12 février 2008**, affichée le **13 février 2008**.

Présents : M. MARCHAL François, Maire, Mmes ROLLING Marie, MASSIEUX-GALBRUN Marie-Anne, MM. DEVY Daniel, VAUSSOUÉ Bernard, SOYER Jean-Paul, Adjoint, MM. TORNOTTI Patrick, GERVY Yvon, Mme DIMITRI-BIERRY Bernadette, MM. ROY Claude, SOLLET Pierre, BECK Daniel, Mme ALVES DIAS MARQUES Rosalina, MM. BELORGEOT Robert, ALRIC Pierre, HELLER Jacques, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. TARTINVILLE Michel par Mme ALVES DIAS MARQUES Rosalina, M. BARRET Michel par M. TORNOTTI Patrick, Mme JAEGGE Danielle par M. BECK Daniel, Mme GAGET Nelly par M. BELORGEOT Robert, M. LEFEBVRE Dominique par Mme ROLLING Marie, M. ROY Emmanuel par M. ROY Claude.

Absents : Melle PEREIRA LOPES Sonia, M. MOQUEREAU Jean-Claude, M. GAUTIER Laurent, Mme COUBRIS Sylvie, M. COCHIN Lionel, M. LACROIX Gilles.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ROLLING Marie, Adjointe au Maire chargée de l'enfance, la vie scolaire et des transports, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme ROLLING Marie.

❖ Procès-verbal de la séance du jeudi 24 janvier 2008 :

Monsieur SOYER demande une réponse concernant son intervention lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire, il cite : « Monsieur SOYER aimerait connaître la législation quant à la diffusion des notices présentées en Conseil Municipal. En effet, les élus sont destinataires de ces documents de travail mais ont-ils le droit de les transmettre aux Tournanais ?

Madame le Directeur Général des Services répond que ces documents ne sont pas communicables. Cependant, elle procédera à une vérification. ».

Madame le Directeur Général des Services confirme ses propos. En effet, les textes stipulent que les documents préparatoires à une décision du Conseil Municipal ne sont pas communicables (deuxième alinéa de l'article 2 de la loi du 17 juillet 1978).

Monsieur MARCHAL indique que ce problème a été soulevé à de nombreuses reprises. Il est important que les élus connaissent et appliquent la législation sous peine de sanction.

Monsieur TORNOTTI est d'accord sur ce point. Il propose que cette réglementation soit indiquée dans le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

1 – Décisions du Maire prises en application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délégation générale

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la réunion publique du jeudi 24 janvier 2008.

Décision n°01/2008 du 7 janvier 2008

De passer un contrat avec l'association S.C.G.T. Section Judo, sise à GRETZ-ARMAINVILLIERS, 6 allée d'Épernay, pour le financement des interventions d'un éducateur sportif à l'école élémentaire du Centre, au bénéfice des classes CE2.

La participation de la commune est de 40 euros de l'heure avec un maximum de 70 heures.

La dépense sera mandatée à l'article 6218 du budget 2008.

Décision n°02/2008 du 8 janvier 2008

De passer un contrat avec la Société EURODIM « FOLA Percussions », sise 3 rue Saint-Julien à FEROLLES, pour le financement des ateliers pédagogiques multiculturels au bénéfice de l'école maternelle du Moulin à Vent.

La participation de la commune est de 50 euros H.T. de l'heure avec un maximum de 72 heures.

Des ateliers pédagogiques de 3 heures seront dispensés entre le 15 janvier et le 30 juin 2008, soit 20 ateliers (60 heures). 4 manifestations de 3 heures sont prévues (12 heures).

La dépense sera mandatée à l'article 6218 du budget 2008.

Décision n°03/2008 du 18 janvier 2008

De passer un contrat avec l'association REV'ALIZES, sise 73 rue de Turenne – 59000 LILLE, représentée par son directeur Monsieur Yann FACHETTI, pour l'organisation du séjour « ski » à LURISIA au profit des jeunes de la commune de Tournan-en-Brie.

La participation de la commune est de 6.260 euros T.T.C. pour 14 places.

Toutes les prestations concernant ce séjour sont incluses dans le montant. Le séjour se déroulera du 1^{er} mars au 7 mars 2008.

La dépense sera mandatée à l'article 611 du budget 2008.

Décision n°04/2008 du 18 janvier 2008

De passer un contrat avec le Tennis Club de Tournan-en-Brie, route de Fontenay – BP 70059 – 77222 TOURNAN CEDEX, représenté par son président Monsieur Jean-Pierre LANGLAIS, pour l'organisation de séances « découverte de la pratique du tennis », qui seront dispensées au profit d'une classe primaire de l'école Odette Marteau.

La participation de la commune est de 564 euros T.T.C., à raison de 12 séances d'une heure (de 14 heures à 15 heures, les mardis) à 47 euros l'heure.

La dépense sera mandatée à l'article 6218 du budget 2008.

Décision n°05/2008 du 28 janvier 2008

De passer un contrat avec le Centre Équestre PONEY CLUB, rue de Jamard à OZOUËR-LE-VOULGIS (77390), représenté par Monsieur VERMES Renaud, pour organiser des séances équestres pour deux classes élémentaires de l'école Santarelli, pour l'année scolaire 2008.

Ce contrat concerne l'organisation d'une activité impliquant la participation d'intervenant extérieur, rémunéré, pour deux classes élémentaires de CM1 et CP dans le cadre d'éducation physique et sportive.

14 séances sont prévues à raison de 175 euros T.T.C. la séance, pour un groupe de 24 enfants et un groupe de 18 enfants.

La dépense s'élève à 2.450 euros et sera mandatée à l'article 611 du budget 2008.

Décision n°06/2008 du 21 janvier 2008

De passer un marché fractionné à bons de commande pour le lot n°1 du marché de service de transports d'élèves et de personnes avec la Société N°4 MOBILITE, 6 square Louis Blanc – ZI des 50 Arpents – 77680 ROISSY-EN-BRIE.

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} février 2008. Le marché est renouvelable pour une période d'un an.

Pour le lot n°1, le montant annuel minimum s'élève à 10.000 euros H.T. et le montant annuel maximum à 35.000 euros H.T.

Décision n°07/2008 du 21 janvier 2008

De passer un marché fractionné à bons de commande pour le lot n°2 du marché de service de transports d'élèves et de personnes avec la Société AUTOCARS DARCHE GROS, 24 boulevard de la Marne – 77120 COULOMMIERS.

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} février 2008. Le marché est renouvelable pour une période d'un an.

Pour le lot n°2, le montant annuel minimum s'élève à 20.000 euros H.T. et le montant annuel maximum à 65.000 euros H.T.

Monsieur ALRIC aimerait obtenir des renseignements sur la Société « N°4 MOBILITE » qui a été retenue dans le cadre du marché de service de transports d'élèves et de personnes (décision n°06/2008 du 21 janvier 2008).

Madame ROLLING répond que cette société est déjà connue puisqu'elle était dénommée TRANSDEV. Elle sera chargée des transports réguliers (piscine, théâtre, etc...).

Pour les transports occasionnels (sorties pédagogiques), ils seront assurés par la Société DARCHE GROS (décision n°7/2008 du 21 janvier 2008).

Elle précise que pour ce marché de service de transports d'élèves et de personnes, très peu de candidatures ont été reçues.

Monsieur HELLER regrette le système des regroupements de sociétés puisqu'il a une incidence néfaste sur la concurrence lors des marchés d'appels d'offres. En effet, les candidatures sont moins nombreuses et par conséquent les offres sont moins intéressantes pour les communes.

Monsieur MARCHAL indique que le Syndicat des Transports en Île-de-France est conscient de cette situation, et il travaille actuellement sur ce problème. En ce qui concerne les transports sur la commune, la troisième phase de l'étude est en cours, des résultats concrets devraient être mis en place d'ici deux ans.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

☞ **Prend acte** de la communication des décisions.

2 – Renouvellement du projet de mise en place de bio-composteurs.

Suite aux deux opérations de bio-composteurs mises en place avec succès sur la commune de Chevry-Cossigny en 2006 (100 unités) puis sur l'ensemble des communes candidates en 2007 (1 000 unités), le SIETOM propose de poursuivre le déploiement de ce projet en 2008. D'autant plus que de nombreuses demandes de la part des particuliers nous sont déjà parvenues.

Pour cette 3^{ème} tranche, le comité syndical a décidé de proposer aux habitants du SIETOM, par l'intermédiaire de chaque commune participante, d'obtenir un bio-composteur dans les mêmes conditions qu'en 2007 soit 15 €équipement. A la différence des deux premières opérations, celle-ci se ferait sans limitation du nombre de composteurs : en effet, pour 2008, la quantité d'unités commandées correspondra au nombre de foyers candidats.

Monsieur ROY rappelle que cette opération fut un réel succès en 2007, les demandes étaient supérieures au nombre de bio-composteurs disponibles. C'est pourquoi, elle a été reconduite cette année. Le comité doit se réunir afin de régler l'organisation administrative pour une nouvelle distribution de bio-composteurs mais les démarches à effectuer par les administrés seront sensiblement les mêmes.

Monsieur DEVY intervient concernant la qualité du plastique des bio-composteurs. Possédant lui-même ce matériel, il constate qu'après quelques mois d'utilisation, le bio-composteur est en mauvais état.

Monsieur ROY informera le comité de ce problème et il demandera si le matériel défectueux peut être remplacé.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur ROY, Conseiller Municipal Délégué chargé de l'amélioration du cadre de vie et du suivi du dossier relatif aux gens du voyage, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **Donne un avis favorable** au projet de mise en place de bio-composteurs à la disposition des habitants de la commune.

3 – Charte du Champigny.

Comme plus de 80 communes, la ville de Tournan-en-Brie est engagée depuis 2005 dans la démarche proposée par AQU'IBrie visant la réduction de l'utilisation des phytos dans le cadre de l'entretien des espaces publics. Les partenaires d'AQU'IBrie (Agence de l'Eau, Région Ile de France, Départements de l'Essonne et de Seine et Marne) ont souhaité **renforcer la lisibilité de cet engagement**, en inscrivant cette démarche dans « **une charte du Champigny** ».

Cette charte a pour objectif de **pérenniser l'engagement**, d'une part des partenaires à promouvoir et soutenir cette action, et d'autre part des communes engagées. Elle permettra également d'afficher la volonté politique départementale et régionale de réduction de l'usage des désherbants et de mieux valoriser l'action et l'engagement des communes à la reconquête de la qualité de la nappe du Champigny.

De plus, en Seine et Marne, la signature de la charte par les communes permettra le cas échéant l'octroi d'aides financières pour l'alimentation en eau potable et/ou pour l'acquisition d'un désherbeur thermique par le CG77 (éco-conditionnalité des aides dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau).

Monsieur ROY explique que cette charte a pour but de réduire les nuisances que supporte la nappe du Champigny (utilisation importante de désherbants). Ainsi, elle engage les communes dans l'amélioration de l'environnement. Les deux grandes étapes sont tout d'abord de faire respecter les bonnes pratiques d'entretien des espaces publics et ensuite de changer les mentalités sur l'entretien intensif des espaces publics.

En ce qui concerne l'objectif d'intégration progressive de méthodes préventives et alternatives aux traitements chimiques (solutions techniques paysagères) dans la deuxième étape, Monsieur ALRIC aimerait qu'il soit précisé que le recours à une société utilisant des produits chimiques pour le désherbage est interdit.

Monsieur ROY est favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur ROY, Conseiller Municipal Délégué chargé de l'amélioration du cadre de vie et du suivi du dossier relatif aux gens du voyage, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **Approuve** la charte du Champigny,

☞ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la charte du Champigny.

4 – Convention de formation et de recyclage avec l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de Seine-et-Marne.

Depuis 2005, une formation du personnel aux gestes de premiers secours est progressivement mise en place, pour répondre aux nécessités d'urgence.

A ce titre, une nouvelle convention de principe pour l'année 2008 doit être conclue avec l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de Seine et Marne.

Cette convention fixe la participation de la commune à raison de 65 euros (livre de formation compris) par auditeur pour les formations et à 35 euros pour les recyclages. Pour mémoire, depuis 2005 les participations étaient respectivement de 55 et 30 euros.

Il est en outre signalé que l'intitulé de la formation a changé. Celle-ci est dorénavant nommée PSC 1 (prévention et secours civiques de niveau 1) au lieu d'AFPS (attestation de formation aux premiers secours).

Monsieur HELLER propose que puisqu'il est question de formation du personnel aux gestes des premiers secours pour répondre aux nécessités d'urgence, il serait souhaitable de s'inscrire dans la démarche qui consiste à équiper les lieux où se retrouvent public et usagers, de défibrillateurs dont l'usage marque un progrès considérable dans la prévention des risques cardiovasculaires.

Monsieur VAUSSOUÉ est d'accord avec Monsieur HELLER. Un défibrillateur a été mis en place au SIVOM et il pense judicieux d'en installer un à la Maison des Sportifs.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

5 – Modification du tableau des effectifs.

Création de postes

1. Afin de satisfaire au déroulement de carrière des agents communaux, il est proposé de procéder à l'adaptation suivante du tableau des effectifs, à effet du 1^{er} mars 2008 :

○ **Un poste d'éducateur principal de jeunes enfants**

Transformation d'un poste pour nomination à l'issue de l'avancement de grade :

- soit éducateur de jeunes enfants en éducateur principal de jeunes enfants.

○ **Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe**

Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour nomination à l'issue de l'avancement de grade :

- soit adjoint technique principal de 2^{ème} classe en adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

2. Afin de répondre aux nécessités liées à la sécurité des enfants durant le temps de repas.

○ **Un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps incomplet** (surveillant de cantine)

Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 4/35^{ème} en adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 8/35^{ème}

Suppression des anciens postes :

La suppression des anciens postes, soit :

- un poste d'éducateur de jeunes enfants,
- un poste d'adjoint technique de 2ème classe,
- un poste d'adjoint technique de 2ème classe de 4/35^{ème},

sera proposée lors d'un prochain conseil, après avis du comité technique paritaire, comme le prévoit la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **Accepte** ces créations de postes.



❖ **Pour les comptes administratifs, Monsieur le Maire ne participant pas au vote, Monsieur HELLER est désigné Président.**

6.1 – Compte administratif 2007 – Budget Ville.

I. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : **1.090.271,08 euros**

- Remboursements d'emprunts – chapitre 16 413.178,79 euros
- Concessions et droits similaires – chapitre 20 5.261,20 euros
- Opérations d'équipement 671.831,09 euros

Recettes : **1.512.787,23 euros**

Elles sont constituées :

- Dotations fonds divers, réserves - chapitre 10 dont : 1.066.557,70 euros
 - * *Fonds de compensation T.V.A. (FCTVA)* 118.770,70 euros
 - * *Taxe locale d'équipement (TLE)* 197.787,00 euros
 - * *Excédent de fonctionnement capitalisé* 750.000,00 euros
- Subventions d'investissement – chapitre 13 dont : 150.128,57 euros
 - * *Subventions Etat* 0,00 euro
 - * *Subventions Départementales (CADUCE)* 19.563,41 euros
 - * *Subventions DGE* 19.912,77 euros
 - * *Subventions Région* 72.170,24 euros
 - * *Participation voirie et réseaux* 38.482,15 euros
- Emprunts et dettes assimilées – chapitre 16 0,00 euro
- Différence sur réalisations d'immobilisation – chapitre 19 0,00 euro
- Cession d'immobilisations corporelles – chapitre 21 0,00 euro
- Amortissement des immobilisations – chapitre 28 191.596,23 euros
- Autres immobilisations financières – chapitre 27 0,00 euro
- Solde d'exécution – 001 104.504,73 euros

Il est constaté un excédent d'investissement de clôture de 422.516,15 euros (hors reports).

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : **7.602.292,16 euros**

• Charges à caractère général – chapitre 011	2.171.188,77 euros
• Charges de Personnel – chapitre 012	3.648.795,10 euros
• Autres charges de gestion courante – chapitre 65	1.292.571,52 euros
* dont concours aux associations	401.820,00 euros
• Charges financières – chapitre 66	297.022,90 euros
• Charges exceptionnelles – chapitre 67	1.117,64 euros
• Dotation aux amortissements – chapitre 68	191.596,23 euros

Recettes : **10.251.344,84 euros**

• Produits et services – chapitre 70	550.672,45 euros
• Impôts et taxes – chapitre 73	6.055.154,58 euros
* dont contributions directes	5.603.908,00 euros
• Dotation et participation – chapitre 74 dont :	2.060.995,71 euros
* Dotation forfaitaire de fonctionnement (DGF)	1.506.248,00 euros
• Autres produits de gestion courante – chapitre 75	87.013,67 euros
• Atténuation de charges – chapitre 013	62.118,90 euros
• ICNE – Chapitre 66	0,00 euro
• Produits financiers – chapitre 76	23,25 euros
• Produits exceptionnels chapitre 77	46.918,86 euros
• Transfert de charges chapitre 79	0,00 euro
• Excédent antérieur reporté :	1.388.447,42 euros

Il est constaté un excédent de fonctionnement de clôture de 2.649.052,68 euros.

L'excédent global s'élève à 3.071.568,83 euros (hors reports).

Monsieur ALRIC souligne l'évolution importante sur certaines dépenses de fonctionnement par rapport au compte administratif 2007. Pour le démontrer, il cite quelques chiffres, à savoir : des augmentations pour les chapitres 011 « charges à caractère général » + 6,14% et 012 « charge du personnel » + 6,54% et une diminution de 1,02% pour le chapitre 65 « autres charges de gestion courante ». Il en résulte une augmentation globale des frais de fonctionnement de 5,12%.

Il est à noter également la diminution des annuités des emprunts ce qui améliore le taux d'épargne.

Il remarque que les différentes municipalités antérieures ont effectué d'importants investissements avant la fin de leur mandat alors que cette année la municipalité a souhaité préserver l'excédent financier.

Monsieur MARCHAL explique que ces réserves financières sont destinées aux projets existants mais qui ne peuvent pas être mis en place dans l'immédiat tels que la gare routière. C'est pourquoi, il pense judicieux que la commune ne s'engage pas sur d'autres investissements qui risqueraient de l'endetter à nouveau. Les excédents actuels permettent d'effectuer les différents travaux nécessaires sur la ville. D'autres projets seront développés par la suite grâce à la masse financière acquise par la diminution des annuités.

Monsieur ALRIC rappelle qu'au début du mandat, les élus de la majorité municipale ont mis en place un financement pour régulariser les investissements déjà existants (par l'intermédiaire d'une augmentation importante des impôts) mais depuis ce moment et jusqu'à ce jour, aucun nouveau projet n'a été développé alors que la ville continue d'avoir des besoins grandissants. Le bilan financier présenté ne développe aucune perspective nouvelle.

Monsieur MARCHAL n'est pas d'accord puisque des priorités étaient nécessaires dans les travaux tels que l'aménagement de la rue Jules Lefebvre, pour un montant de 250.000 euros, la mise en sens unique

de la rue de Paris, etc... Il souligne que toutes ces opérations peuvent être financées. Si la commune a une opportunité de financement, une partie des réserves peuvent être débloquées. Il fait remarquer qu'une partie de l'endettement de la ville était due au retard de développement de la zone industrielle, les recettes espérées par la taxe professionnelle ont été perçues tardivement.

Monsieur ALRIC pense que la taxe professionnelle n'est pas la source principale des recettes perçues par la ville. En effet, l'augmentation importante des impôts a permis également de stabiliser les finances communales.

Afin de justifier ses propos, il souhaiterait qu'un récapitulatif des recettes enregistrées ces dernières années soit établi, avec comme base de document l'état financier 1259 (taxes et impôts).

Monsieur MARCHAL admet que les impôts ont évolué trop rapidement et il est d'accord avec Monsieur ALRIC lorsqu'il explique qu'il aurait été judicieux de procéder à une augmentation raisonnable sur plusieurs années avant et après la réalisation des projets.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 2 abstentions (MM. ALRIC et HELLER) :

- **Approuve** le compte administratif 2007.

6.2 – Compte de gestion 2007 – Budget Ville.

Le compte administratif 2007 et le compte de gestion 2007 du Receveur Municipal étant en parfaite concordance,

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame ROLLING, Adjointe au Maire chargée de l'enfance, de la vie scolaire et des transports, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion 2007.

6.3 – Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2007 – Budget Ville.

Conformément à l'instruction comptable M 14, il est possible d'affecter tout ou partie du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 2.649.052,68 euros.
- Le résultat de clôture de la section d'investissement, hors restes à réaliser, fait apparaître un excédent de 422.516,15 euros.
- Le résultat de clôture de la section d'investissement avec les restes à réaliser fait apparaître un déficit de 877.430,77 euros.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame ROLLING, Adjointe au Maire chargée de l'enfance, de la vie scolaire et des transports, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 2 abstentions (MM. ALRIC et HELLER) :

- **Affecte** la somme de 2.649.052,68 euros de la façon suivante :

- 1.200.000 euros en section d'investissement,
- 1.449.052,68 euros en section de fonctionnement.

6.4 – Budget primitif 2008 – Budget Ville.

Le budget primitif 2008 de la ville de Tournan-en-Brie s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 9.739.772,68 euros

Libellé	BP 2007	REALISE 2007	Budget primitif 2008
Charges à caractère général – chapitre 011	2.449.224,00 euros	2.171.188,77 euros	2.552.892,00 euros
Charges de Personnel – chapitre 012	3.747.909,00 euros	3.648.795,10 euros	3.934.370,00 euros
Atténuation de produits – chapitre 014	600,00 euros	0,00 euro	600,00 euros
Virement à la section d'investissement – chapitre 023	1.478.808,12 euros	0,00 euro	1.415.840,68 euros
Autres charges de gestion courante – chapitre 65	1.318.529,00 euros	1.292.571,52 euros	1.358.170,00 euros
Dont :			
<i>*Concours aux associations</i>	<i>403.022,00 euros</i>	<i>401.820,00 euros.</i>	<i>416.417,00 euros</i>
Charges financières – chapitre 66			
<i>*Intérêts d'emprunts</i>	<i>305.650,00 euros</i>	<i>305.570,98 euros</i>	<i>279.000,00 euros</i>
<i>*Intérêts courus non échus (ICNE)</i>	<i>- 8.550,00 euros</i>	<i>- 8.548,08 euros</i>	<i>- 9.100,00 euros</i>
Charges exceptionnelles – chapitre 67	3.050,00 euros	1.117,64 euros	3.000,00 euros
Dotation aux amortissements – chapitre 68	191.600,00 euros	191.596,23 euros	205.000,00 euros
TOTAL GLOBAL	9.486.820,12 euros	7.602.292,16 euros	9.739.772,68 euros

Recettes : 9.739.772,68 euros

Libellé	BP 2007	REALISE 2007	Budget primitif 2008
Résultat reporté R 002	1.388.447,12 euros	1.388.447,12 euros	1.449.052,68 euros
Produits et services – chapitre 70	494.000,00 euros	550.672,45 euros	523.200,00 euros
Impôts et taxes – chapitre 73	5.503.008,00 euros	6.055.154,58 euros	5.680.000,00 euros
<i>*Dont : contributions directes</i>	<i>5.344.508,00 euros</i>	<i>5.603.908,00 euros</i>	<i>5.500.000,00 euros</i>
Dotation et participation – chapitre 74	1.954.345,00 euros	2.060.995,71 euros	1.954.200,00 euros
<i>*Dotation forfaitaire</i>	<i>1.506.248,00 euros</i>	<i>1.506.248 euros</i>	<i>1.506.000,00 euros</i>
Autres produits de gestion courante – chapitre 75	87.000,00 euros	87.013,67 euros	83.000,00 euros
Atténuation de charges – chapitre 013	60.000,00 euros	62.118,90 euros	45.000,00 euros
Produits financiers – chapitre 76	20,00 euros	23,25 euros	20,00 euros
Produits exceptionnels – chapitre 77	0,00 euro	46.918,86 euros	5.300,00 euros
Transfert de charges		0,00 euro	0,00 euro
TOTAL GLOBAL	9.486.820,12 euros	10.251.344,54 euros	9.739.772,68 euros

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 5.480.656,83 euros

Libellé	BP 2007	REALISE 2007	Budget primitif 2008
Reste à réaliser			1.299.946,92 euros
Remboursements d'emprunts – chapitre 16	413.500,00 euros	413.178,79 euros	432.000,00 euros
Opérations d'équipement	3.234.912,85 euros	677.092,29 euros	3.748.709,91 euros
TOTAL GLOBAL	3.648.412,85 euros	1.090.271,08 euros	5.480.656,83 euros

Recettes : 5.480.656,83 euros

Libellé	BP 2007	REALISE 2007	Budget primitif 2008
Résultat reporté R 001	104.504,73 euros	104.504,73 euros	422.516,15 euros
Affectation R 1068	750.000,00 euros	750.000,00 euros	1.200.000,00 euros
Dotations fonds divers, réserves - chapitre 10	217.000,00 euros	316.557,70 euros	188.000,00 euros
* Fonds de compensation T.V.A. (FCTVA)	97.000,00 euros	118.770,70 euros	98.000,00 euros
* Taxe locale d'équipement (TLE)	120.000,00 euros	197.787,00 euros	90.000,00 euros
Subventions d'investissement – chapitre 13	901.500,00 euros	150.128,57 euros	2.049.300,00 euros
Produits de cessions – chapitre 024	5.000,00 euros	0,00 euro	0,00 euro
Diff. sur réalisations d'immobilisations	0,00 euro	0,00 euro	0,00 euro
Amortissement des immobilisations – chapitre 28	191.600,00 euros	191.596,23 euros	205.000,00 euros
Virement de la section d'investissement – 021	1.478.808,12 euros		1.415.840,68 euros
TOTAL GLOBAL	3.648.412,85 euros	1.512.787,23 euros	5.480.656,83 euros

Madame ROLLING explique que la part du budget du chapitre 011 « charges à caractère général », pour le service enfance/affaires scolaires/transport est de 40%. Pour l'année 2008, les dépenses liées à ce service vont progresser d'environ 8% par rapport à 2007. Cette augmentation s'explique par :

- ☞ Une progression toujours plus importante du nombre d'enfants déjeunant en restauration scolaire (250.000 à 255.000 repas servis),
- ☞ Un doublement des enfants restant au service périscolaire de chaque école le matin et le soir,
- ☞ Une nouvelle ouverture de centre de loisirs portant les effectifs d'enfants de 60 à 110 tout au long de l'année,
- ☞ Un nombre de classes de découvertes beaucoup plus important, 5 classes en 2008 contre 2 en 2007 (34.000 euros à 56.000 euros),
- ☞ Un appel d'offres concernant le nettoyage plus cher qu'en 2007,
- ☞ Un poste réparation en hausse due à la vétusté de certains matériels.

De plus, elle ajoute que les charges de personnel vont évoluer de 4,77%. Cette progression est due également au poste enfance/affaires scolaires/transport puisque de nouvelles normes ayant été imposées, l'embauche de personnels supplémentaires est nécessaire en particulier pour le périscolaire, les centres de loisirs et les études mais aussi pour la halte-garderie (extension des horaires).

Elle souligne que la part du budget du chapitre 012 « charges du personnel » pour ce service est de 48%.

Madame ROLLING cite les travaux qui seront réalisés sur l'année 2008 à savoir : les phases 1 et 2 du CADUCE (axe vert), l'aire d'accueil des gens du voyage, le contrat triennal de voirie (rues Jules Lefebvre et Vinot, la rue de Paris dans le cadre du plan de circulation). Pour le comité de pôle (l'aménagement de la gare routière), elle souligne que la somme prévue à savoir 1.210.000 euros ne sera pas suffisante, les

dépenses sont estimées à 1.500.000 euros. Les appels d'offres étant infructueux, le Conseil Général était dans l'obligation de relancer un appel d'offres. Les travaux devraient débiter en fin d'année 2008.

Madame ROLLING énumère les investissements prévus pour l'année 2008 qui comptabilise la somme d'environ 5.000.000 d'euros (démolition du foyer rural, gare routière, aire d'accueil des gens du voyage, P3, éclairage public, fonds école, contrat triennal rues Lefebvre et Vinot, transformateur école de la Madeleine, étude petite enfance, matériel divers – informatique..., menuiseries annexe mairie, Ferme du Plateau – contrôle accès – aménagement logement, menuiseries logements, perception et écoles, chauffage logements, perception et écoles, stade : vestiaires, cloisons et menuiseries, échafaudage et piquetout, véhicule, couverture école Odette Marteau, réfection de la cour école Odette Marteau, défense incendie) dont 1.200.000 euros environ pour les reports 2007 (axe vert, chauffage et télésurveillance, gare routière, travaux de voirie, éclairage public, cimetière, bâtiments communaux, gens du voyage).

Monsieur HELLER intervient :

« Je ne souhaite pas redire ce que j'ai évoqué lors du débat d'orientation budgétaire le 24 janvier dernier en particulier sur les liens étroits entre le budget municipal et le contexte national. Ou on se répète, ou on se contredit ! Comme ce budget est l'exact reflet de ce débat d'orientation budgétaire, les critiques demeurent.

Les orientations me semblaient en retard sur des exigences lourdes, elles demeurent au même état. Par exemple, en matière de dépenses au titre du personnel, tout montre que l'augmentation proposée ne permettra pas de répondre à l'augmentation nécessaire des salaires (que l'Etat plafonne actuellement à 0,8%, c'est-à-dire qu'il aggrave encore la compression du pouvoir d'achat) qui pourrait bien être supérieure, pas plus qu'elle ne permettra de faire face aux besoins grandissants dans le domaine scolaire et du périscolaire, la liste n'est pas close.

Autre exemple, que dire de l'expression de la solidarité de la commune par le canal du CCAS ou des subventions dont l'évolution est bien maigre à destination des associations sportives ou culturelles.

Par ailleurs, on peut se réjouir de l'inscription dans la rubrique « investissement » de plus de 5.000.000 euros. Une fois retirés les restes à réaliser, les remboursements d'emprunts et les opérations reportées, pour certaines plusieurs fois comme la gare routière, et même si un certain nombre d'opérations sont prises en compte – et je m'en réjouis – comme la rue Jules Lefebvre ou la couverture de l'Ecole Odette Marteau, la réjouissance est atténuée de façon sensible.

Et puisqu'on nous dit que la situation financière est saine et que l'argent il y en a pour travailler, je pense que ce n'est que justice que l'argent des contribuables leur revienne sous la forme de travaux qui améliorent leur quotidien. »

En ce qui concerne les subventions attribuées aux associations, Monsieur VAUSSOUÉ explique que les sommes inscrites au budget correspondent aux demandes effectuées par les associations. Celles-ci présentent un dossier complet où sont détaillés les projets à réaliser.

Monsieur ALRIC justifie son désaccord par rapport à ce budget :

« Le vote du budget est toujours un problème pour l'opposition. S'abstenir peut être interprété comme une demi approbation, voter contre comme une opposition systématique.

Aujourd'hui, je vote contre et je sais pourquoi.

1. Je suis contre la date choisie pour présenter ce budget, 18 jours avant les prochaines élections. La future municipalité aurait eu tout le temps de le présenter entre le 17 et le 31 mars. Agir comme vous le faites, c'est priver vos possibles successeurs d'une année de choix de leurs investissements. Quant à l'argument selon lequel un budget voté tôt permet de lancer plus tôt les appels d'offres des travaux, que n'y avez-vous pensé en 2006 (budget voté le 23 mars) et en 2007 (budget voté le 29 mars).

2. *Je suis contre une marge d'augmentation trop importante entre le réalisé en fonctionnement 2007 et les propositions budgétaires 2008 :*

- 17,58% pour les charges à caractère général, c'est trop,
- 16,87% d'augmentation pour l'entretien des terrains après 21,5% d'augmentation sur les deux années précédentes, c'est trop,
- 16,15% pour les autres frais divers, c'est trop,
- 156% pour les divers du 6228, c'est trop,
- 21,56% pour les autres matières et fournitures, c'est trop,
- 25,48% pour l'entretien des bâtiments, c'est trop, etc...

Il doit être possible de diminuer ces prévisions et d'affecter la somme de ces retraits au virement en investissement. Une éventuelle nouvelle équipe municipale pourrait l'affecter, dès cette année, à la réalisation de ses projets.

La marge de sécurité et le futur excédent de fonctionnement 2008 seront amplement fournis par l'excédent de recettes puisque celles-ci sont évaluées à -6,52% du réalisé 2007, alors que les recettes, à taux d'imposition constant, augmentent en moyenne de 4,5% d'une année sur l'autre. »

Monsieur MARCHAL répond que le vote du budget a été défini avant les élections municipales afin que les travaux qui doivent être réalisés cette année puissent débiter au plus vite. La prochaine municipalité pourra engager ses actions puisque des réserves financières sont préservées. Elle pourra également investir dans d'autres projets. Il souligne néanmoins certaines orientations étaient obligatoires et nécessaires comme l'aire d'accueil des gens du voyage, l'aménagement des rues Jules Lefebvre et Vinot.

Monsieur HELLER pense que le budget aurait dû être voté par la future municipalité afin qu'elle puisse mettre en place ses propres projets. Il indique également que la date du vote du budget ne pénalise pas le fonctionnement des services (lancement des appels d'offres etc...).

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame ROLLING, Adjointe au Maire chargée de l'enfance, de la vie scolaire et des transports, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 8 voix contre (M. TORNOTTI + pouvoir M. BARRET, M. BECK + pouvoir Mme JAEGGE, Mme MARQUES + pouvoir M. TARTINVILLE, MM. ALRIC et HELLER) et 2 abstentions (M. BELORGEOT + pouvoir Mme GAGET) :

➤ **Approuve** le budget primitif 2008.

7.1 – Compte administratif 2007 – Budget Eau Potable.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
001 Déficit investis reporté	1.770,27 €	1.770,27 €	0,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	3.800,00 €	3.687,87 €	0,00 €
TOTAL	5.570,27 €	5.458,14 €	0,00 €

Recettes :

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
10 Apports, dotations et réserves	2.000,00 €	2.000,00 €	0,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	5.291,40 €	602,84 €	0,00 €
16 ICNE	603,00 €		
TOTAL	7.894,40 €	2.602,84 €	0,00 €

Il est constaté un déficit d'investissement de clôture de 2.855,30 €euros.

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses :

	Prévu	Réalisé
66 Charges financières	1.903,00 €	1.815,77 €
SOUS-TOTAL	1.903,00 €	1.815,77 €
023 Virement section investissement	5.291,40 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES	7.194,40 €	1.815,77 €

Recettes :

	Prévu	Réalisé
70 Produits de gestion courante	4.000,00 €	4.319,64 €
6611 ICNE	800,00 €	704,17 €
TOTAL DES RECETTES	4.800,00 €	5.023,81 €
002 Excédents antérieurs reportés	2.394,40 €	2.394,40 €
TOTAL DE LA SECTION	7.194,40 €	7.418,21 €

Un excédent d'exploitation de clôture de 5.602,44 €euros est constaté.

L'excédent global de clôture s'élève à 2.747,14 euros.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame ROLLING, Adjointe au Maire chargée de l'enfance, de la vie scolaire et des transports, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif 2007.

7.2 – Compte de gestion 2007 – Budget Eau Potable.

Le compte administratif 2007 et le compte de gestion 2007 du Receveur Municipal étant en parfaite concordance,

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame ROLLING, Adjointe au Maire chargée de l'enfance, de la vie scolaire et des transports, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion 2007.

7.3 – Affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2007 – Budget Eau Potable.

Conformément à l'instruction comptable M 49, il est possible d'affecter tout ou partie du résultat de la section d'exploitation à la section d'investissement.

- Le résultat de clôture de la section d'exploitation fait apparaître un excédent de 5.602,44 euros.
- Le résultat de clôture de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 2.855,30 euros.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame ROLLING, Adjointe au Maire chargée de l'enfance, de la vie scolaire et des transports, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **Affecte** la somme de 5.602,44 euros de la façon suivante :

- 3.000 euros en section d'investissement,
- 2.602,44 euros en section d'exploitation.

7.4 – Budget primitif 2008 – Budget Eau Potable.

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	Propositions de l'Ordonnateur
6611 ICNE	-108,00 euros
66 Charges financières	1.100,00 euros
SOUS-TOTAL	992,00 euros
023 Virement à la section d'investissement	5.610,44 euros
TOTAL DES DEPENSES	6.602,44 euros

Recettes	Propositions de l'Ordonnateur
70 Produits de gestion courante	4.000,00 euros
6611 ICNE	0,00 euro
TOTAL DES RECETTES	4.000,00 euros
002 Excédents antérieurs reportés	2.602,44 euros
TOTAL DE LA SECTION	6.602,44 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Propositions de l'Ordonnateur
001 Déficit investis . reporté	2.855,30 euros
16 Emprunts et dettes assimilées	3.200,00 euros
1688 ICNE	0,00 euro
TOTAL DES DEPENSES	6.055,30 euros

Recettes	Propositions de l'Ordonnateur
10 Apports, dotations et réserves	3.000,00 euros
16 Emprunts reçus (ICNE)	0,00 euro
021 Virement à la section de fonctionnement	5.610,44 euros
TOTAL DES RECETTES	8.610,44 euros

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame ROLLING, Adjointe au Maire chargée de l'enfance, de la vie scolaire et des transports, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **Adopte** le budget primitif 2008 faisant apparaître la section d'investissement en sur-équilibre.

8.1 – Compte administratif 2007 – Budget Assainissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>
001 Déficit investis reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	16.035,00 €	15.388,34 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23 Immobilisations en cours	260.311,82 €	13.615,32 €	24.642,38 €
TOTAL DES DEPENSES	276.346,82 €	29.003,66 €	24.642,38 €

Recettes :

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>
001	43.434,63 €	43.434,63 €	0,00 €
10222	40.000,00 €	19.847,74 €	0,00 €
1068	10.000,00 €	10.000,00 €	0,00 €
131	140.000,00 €	67.590,00 €	0,00 €
1681	0,00 €	22.530,00 €	0,00 €
1688 ICNE	1,00 €	0,52 €	0,00 €
2813	20.900,00 €	20.815,20 €	0,00 €
2815	3.600,00 €	3.592,36 €	0,00 €
021 Virement section de fonctionnement	18.411,19 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DE RECETTES	276.346,82 €	187.810,45 €	0,00 €

Un excédent d'investissement de clôture de 158.806,79 euros est constaté.

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses :

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
011	76.000,00 €	41.089,76 €
65 Autres charges gestion courante	0,00 €	0,00 €
66 Charges financières	5.501,00 €	5.380,08 €
67 Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
68 Dotations aux amortissements	24.500,00 €	24.407,56 €
SOUS-TOTAL	106.001,00 €	70.877,40 €
023 Virement section investissement	18.411,19 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES	124.412,19 €	0,00 €
002 Déficit antérieurs reportés	0,00 €	0,00 €
TOTAL DE LA SECTION	124.412,19 €	70.877,40 €

Recettes :

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
66 ICNE	35,00 €	34,28 €
70 Produits de gestion courante	48.000,00 €	59.329,50 €
74 Subventions d'exploitation	9.500,00 €	3.744,00 €

77 Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES	57.535,00 €	63.107,78 €
002 Excédents antérieurs reportés	66.877,19 €	66.877,79 €
TOTAL DE LA SECTION	124.412,19 €	129.985,57 €

Un excédent d'exploitation de clôture de 59.108,17 euros est constaté.

L'excédent global de clôture (hors reports) s'élève à 217.914,96 euros.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame ROLLING, Adjointe au Maire chargée de l'enfance, de la vie scolaire et des transports, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif 2007.

8.2 – Compte de gestion 2007 – Budget Assainissement.

Le compte administratif 2007 et le compte de gestion 2007 du Receveur Municipal étant en parfaite concordance,

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame ROLLING, Adjointe au Maire chargée de l'enfance, de la vie scolaire et des transports, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion 2007.

8.3 – Affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2007 – Budget Assainissement.

Conformément à l'instruction comptable M 49, il est possible d'affecter tout ou partie du résultat de la section d'exploitation à la section d'investissement.

- Le résultat de clôture de la section d'exploitation fait apparaître un excédent de 59.108,17 euros.
- Le résultat de clôture de la section d'investissement, hors restes à réaliser, fait apparaître un excédent de 158.806,79 euros.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame ROLLING, Adjointe au Maire chargée de l'enfance, de la vie scolaire et des transports, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ **Maintient** l'excédent d'exploitation dans la section d'exploitation soit la somme de 59.108,17 euros.

8.4 – Budget primitif 2008 – Budget Assainissement.

Le budget primitif 2008 de l'assainissement s'équilibre globalement en recettes et dépenses à 374.937,96 euros en investissement et 118.608,17 euros en exploitation.

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses		Propositions de l'Ordonnateur
011	Charges à caractère général	76.500,00 euros
65	Autres charges gestion courante	0,00 euro
66	Charges financières	4.501,00 euros
6611	ICNE	- 1,00 euro
67	Charges exceptionnelles	0,00 euro
68	Dotations aux amortissements	24.500,00 euros
SOUS-TOTAL		105.500,00 euros
023	Virement section investissement	13.108,17 euros
TOTAL DES DEPENSES		118.608,17 euros
002	Déficits antérieurs reportés	0,00 euro
TOTAL DE LA SECTION		118.608,17 euros

Recettes		Propositions de l'Ordonnateur
70	Produits de gestion courante	50.000,00 euros
74	Subventions d'exploitation	9.500,00 euros
6611	ICNE	0,00 euro
TOTAL DES RECETTES		59.500,00 euros
002	Excédents antérieurs reportés	59.108,17 euros
TOTAL DE LA SECTION		118.608,17 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

INTITULES	Dépenses	
	Reports Reste à réaliser	Propositions de l'Ordonnateur
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 euro
1688	ICNE	17.000,00 euros
21	Immobilisations corporelles	0,00 euro
23	Immobilisations en cours	24.642,38 euros
TOTAL DES DEPENSES		333.295,58 euros
TOTAL GLOBAL		374.937,96 euros

Opérations :

- ☞ *Etablissement de visites domiciliaires,*
- ☞ *Remplacement de collecteur et réhabilitation par l'intérieur de la partie aval de la ruelle du Glacis jusqu'au déversoir d'orage,*
- ☞ *Création d'une extension du réseau des eaux usées sur le chemin de Villemigeon,*
- ☞ *Réhabilitation par l'intérieur des rues du Marché et du Moulin.*

SECTION D'INVESTISSEMENT

INTITULES	Recettes	
	Reports Reste à réaliser	Propositions de l'Ordonnateur
001 Excédent d'investis. Reporté	0,00 euro	158.806,79 euros
10 Apports, Dotations et Réserves	0,00 euro	49.000,00 euros
13 Subventions d'investissement	0,00 euro	129.523,00 euros
16 Emprunts reçus	0,00 euro	0,00 euro
1688 ICNE	0,00 euro	0,00 euro
28 Amortissement des immo	0,00 euro	24.500,00 euros
021 Virement de la section de fonctionnement		13.108,17 euros
TOTAL DES RECETTES	0,00 euro	374.937,96 euros
TOTAL GLOBAL	374.937,96 euros	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame ROLLING, Adjointe au Maire chargée de l'enfance, de la vie scolaire et des transports, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif 2008.

9 – Convention intervenant entre la ville de Tournan-en-Brie et la Mission Locale de Roissy-en-Brie.

Lors du vote du budget primitif 2008, dans le cadre des concours aux associations, le Conseil Municipal a octroyé une subvention de 7.985 euros à la Mission Locale.

Dans ce cadre, une convention a été établie entre la ville de Tournan-en-Brie et la Mission Locale pour l'Emploi du Plateau de Brie sise à Roissy-en-Brie.

Cette convention prévoit le versement d'une subvention de 7.985 euros à la Mission Locale pour l'Emploi du Plateau de Brie pour l'accompagnement des jeunes déscolarisés de 16 à 25 ans. Elle concerne l'accueil, l'orientation, le suivi des jeunes de la commune.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame MASSIEUX, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de l'emploi et des personnes âgées, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ **Approuve** la convention avec la Mission Locale pour l'Emploi du Plateau de Brie,
- ☞ **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

François MARCHAL
Maire de Tournan-en-Brie

Marie ROLLING
Adjointe au Maire chargée de
l'enfance, la vie scolaire et des
transports